



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE
DIRECTION GENERALE

ARRETE DU MAIRE

N° DIR/2023/009

OBJET
MODIFICATION DE DELEGATION DE
FONCTION ET DE SIGNATURE
Monsieur Olivier RIGAL
Conseiller municipal

Le maire de la commune de BELLEGARDE

- Vu** les articles L 2122-18 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n° 20-010 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 relative à la création de 8 postes d'Adjoint,
- Considérant** que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation,
- Vu** l'arrêté du maire du relative à la délégation de fonction et de signature en date du 27 mai 2020,
- Considérant** le souhait de Monsieur le Maire de modifier la délégation de Monsieur Olivier RIGAL, conseiller municipal, **en lui retirant la délégation à l'Urbanisme,**
- Considérant** la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Monsieur Olivier RIGAL, conseiller municipal, les fonctions et missions relatives aux questions liées aux Ressources Humaines,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de fonction et de signature sont données, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Olivier RIGAL, conseiller municipal, à l'effet de prendre toutes décisions relevant de l'exécutif et concernant le secteur d'activité suivant :

➤ **Aux Ressources Humaines**

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du conseiller délégué, le Maire assurera l'exercice de ces fonctions.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la ville www.bellegarde.fr et prendra effet dès l'accomplissement de toutes les formalités suivantes :

- Dépôts auprès de Monsieur le Préfet du Gard,
- Publication sur le site de la commune, le 22 septembre 2023
- Notification à l'intéressé.

Fait à Bellegarde, le 20 septembre 2023

L'intéressé

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde

